

COMITE DE CONCERTATION DU QUARTIER MONTORGUEIL SAINT-DENIS
5 décembre 2008 – Mairie du 2^e arrondissement

Compte-Rendu

Personnes présentes

Mairie du 2^e **Jean-Paul MAUREL**, Adjoint au Maire chargé de la Voirie, des Déplacements, des Transports, de l'Espace Public et du Sport
Maxime DES GAYETS, Adjoint au Maire chargé de la Démocratie Locale, du Commerce et du Développement Economique
Nathalie DACLON, cabinet du Maire

DVD **Jean CASABIANCA**, Division Locale
Jean LECONTE, Section des études et de l'exploitation

DU **Pierre BRISSAUD**, Sous-Direction du Permis de construire et du Paysage de la rue 2^e Circonscription – étalages et terrasses

Préfecture de Police
François LEMATRE, chef du bureau de la réglementation de l'espace public
Commandant SAINT-JEAN, Chef du Service de la Voie Publique, Commissariat du 2^e arrondissement
Mme LALOT, responsable du Poste de contrôle Bellan

CCIP **Anne BAYOL**, Département développement territorial

Association Accomplir, **Anne IACIONO**, membre du bureau

Conseil de Quartier Montorgueil Saint-Denis
Fabien SARFATI, président

Personnes excusées

Cabinet d'Annick LEPETIT, Adjointe au Maire de Paris en charge des Déplacements, des Transports et de l'Espace Public **Benjamin PANCHOUT**, Conseiller Technique

Personnes absentes

Association ADAC Montorgueil **François DUTU**, trésorier
Association des commerçants et riverains de la rue Tiquetonne **David ZENOUDA**, président

Ordre du jour

- Bilan du fonctionnement de la zone Montorgueil
- Durée de l'arrêt autorisé dans le quartier
- Sens de circulation
- La réglementation en vigueur concernant les terrasses
- Point sur l'évolution du système de gestion informatique des accès au quartier
- Questions diverses

Bilan du fonctionnement de la zone Montorgueil

Jean-Paul MAUREL fait un bref rappel historique de l'évolution de la Zone Montorgueil Saint-Denis et souligne la spécificité de cette zone : il s'agit d'une zone piétonne. La circulation est autorisée et pour cette raison, nous avons maintenu les trottoirs afin de garantir la sécurité des piétons et limiter l'emprise des terrasses. Voir « Questions diverses ».

Durée de l'arrêt autorisé dans le quartier

Actuellement autorisé pour 45 minutes, il faut modifier la durée de l'arrêt autorisé pour s'harmoniser avec la réglementation parisienne, passée à 30 minutes depuis 2007.

M. MAUREL rappelle que les artisans peuvent se munir d'une carte spécifique et bénéficie du stationnement gratuit dans les rues de Paris, mais que dans le quartier, seul l'arrêt est autorisé.

Le passage de 45 à 30 minutes est validé.

Un nouveau document « Le bon usage de Montorgueil » sera édité et distribué aux professionnels et aux riverains.

Sens de circulation

M. MAUREL suggère l'inversion de sens de la rue Bachaumont, qui rendrait plus fluide la circulation émanant de l'entrée rue Montmartre, notamment pour les ambulances se rendant à la clinique.

Après discussions des incidences de cette inversion, **la proposition est adoptée.** Ce changement prendra effet mi 2009.

La réglementation en vigueur concernant les terrasses

Si les règles sont à peu près respectées rue Montmartre, il y a beaucoup d'abus rue Montorgueil. M. BRISSAUD explique les difficultés de la DU à faire respecter le règlement en raison de leur impossibilité juridique à donner des amendes à effet immédiat. Les procédures sont longues et les recours nombreux.

M. MAUREL explique le projet de cloutage rue Montorgueil, qui aura un effet informatif et dissuasif immédiat et permettra aux ASP un contrôle plus efficace.

A l'unanimité, ce projet est accepté.

▪ Point sur l'évolution du système de gestion informatique des accès au quartier

La refonte du système de gestion informatique, créé il y a 15 ans et aujourd'hui obsolète, a été budgétée en 2006 pour 2007. Les résidents ayant fait le choix de ne pas avoir de voiture et utilisant un véhicule de façon occasionnelle auraient la possibilité de rentrer dans la zone.

M LECONTE explique la complexité de cette opération, qui doit notamment être raccordé à la zone des Halles et à terme, doit être un système potentiellement extensible aux autres zones parisiennes. **Le système devrait être opérationnel mi 2010.**

▪ Questions diverses

- Circulation des deux roues motorisées (2RM), parfois à vive allure. Mme LALOT souligne le manque d'effectifs du poste de contrôle Bellan, passés de 48 agents en 2001 à 27 aujourd'hui. Le Commandant SAINT-JEAN souligne que la gestion serait plus simple si la zone était purement piétonne. En ce sens, c'est une très bonne chose d'être passer de 5 à 3 entrées.
- Non respect des sens interdits, ni par les 2RM ni par les voitures. M. LECONTE explique qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé et que ce n'est pas propre à la zone. Des mesures ont été effectuées dans tout Paris et certains sens interdits sont transgressés à hauteur de 50%. Selon M. SARFATI, les contresens cyclables ont un effet d'entraînement sur les comportements des 2RM et même peut-être les voitures. M. MAUREL souligne qu'on ne peut pas imputer ce problème aux cyclistes et qu'il s'agit du respect du code de la route.
- Longueur des feux aux sorties, notamment rue Montmartre. M. Casabianca explique que ces feux sont callés sur la circulation générale des autres rues et qu'ils ne sont pas modifiables.
- Manque de visibilité de la limitation de vitesse à 15 km/h. M. MAUREL et M. CASABIANCA annoncent que le panneau de l'entrée contre Allée Lazareff sera doublé dans les prochains jours et sera visible des deux côtés de la rue.
- Demandes récurrentes de ralentisseurs, notamment rue Bachaumont et rue Montmartre. M. MAUREL explique que la Voirie étudie la mise en place de ralentisseurs rue Bachaumont au niveau des plantations d'arbres
- Mme IACIONO souligne les effets positifs du changement de sens de la rue Greneta. M. MAUREL rappelle que cette décision a été prise en concertation avec le Conseil de Quartier, qui a également financé une partie de l'aménagement.
- Nombreux stationnements rue Saint-Denis: l'attention du Commissariat est demandée sur ce point.
- Pannes des bornes d'entrées: M. CASABIANCA souligne qu'elles sont souvent accidentées mais que les interventions sont réalisées dans la journée.

Relevé de décisions

- La durée de l'arrêt autorisé passera de 45 à 30 minutes, conformément à la nouvelle réglementation en vigueur dans tout Paris.
- Un nouveau document actualisé « Le bon usage de Montorgueil » sera édité et distribué aux professionnels et aux riverains.
- Le sens de la rue Bachaumont sera inversé en 2009.
- Le projet de cloutage rue Montorgueil est approuvé à l'unanimité et sera réalisé début 2009.
- La refonte du système de gestion informatique devrait être opérationnelle mi 2010.